

de subside, et j'ai confiance que le Gouvernement lui donnera sa faveur.

Le premier ministre au cours de l'après-midi a fait une déclaration qui m'a réjoui. Elle a trait à la rétrocession des ressources naturelles aux provinces du Nord-Ouest. Ces provinces en étaient venues pratiquement à penser que cette question était devenue et qu'elle allait rester une manœuvre politique jusqu'à l'épuisement de ces ressources. Néanmoins l'assurance que nous a donnée le premier ministre, cet après-midi, nous donne encore lieu d'espérer une heureuse solution. Monsieur l'Orateur, je ne le cache pas, j'en étais venu à penser qu'il était temps pour les provinces de mettre fin aux négociations avec le gouvernement fédéral au sujet de la rétrocession de leurs richesses naturelles et de soumettre toute la question à nos tribunaux, et en dernier ressort, au besoin, de la porter jusqu'au Conseil privé, pour savoir si le Parlement a eu jamais le droit de détenir ces richesses. Mais à la suite de l'assurance donnée par le premier ministre, je prends le parti d'attendre, gardant l'espoir que les provinces n'auront pas à recourir à cette nécessité. Depuis quinze mois j'ai approfondi cette question et, d'après moi, il y a grandement lieu de croire que les provinces auraient gain de cause au Conseil privé. Toutefois si elles peuvent s'arranger à l'amiable avec le gouvernement fédéral, ce sera, à mon avis, la solution la meilleure pour tous les intéressés. J'ai l'espoir que cette importante affaire sera heureusement résolue.

Au cours de l'après-midi, le premier ministre a fait aussi mention de la demande de la Colombie-Anglaise de la cession de certaines terres de son territoire. D'après lui les conseillers juridiques de la couronne auraient été d'avis que la réclamation de la Colombie-Anglaise est sans fondement, mais qu'en vue de certains motifs il serait sage d'accéder aux désirs de la province. Si on démontre qu'il s'agit là d'une affaire juste, je ne crois pas qu'il y ait, de la part de mes collègues, ni de ma part, d'opposition à cette cession, mais avant de régler définitivement cette affaire, nous espérons avoir tous les renseignements établissant que cette rétrocession s'impose et se justifie. Toutefois, j'ai confiance que cette affaire ne servira pas à des fins politiques en prévision d'une élection générale prochaine en Colombie-Anglaise. Qu'on juge cette question à son propre mérite; s'il est démontré que la Colombie-Anglaise a droit à ces terres, je ne crois pas qu'il y ait de sérieuse opposition à les lui céder.

Les provinces occidentales sont encore aux prises avec des problèmes de chemins de fer. Nous savons gré à la Chambre de la loi qu'elle a votée à sa dernière session pour autoriser la

construction d'embranchements sur le réseau national. Nous tenons compte aussi que le Pacifique-Canadien fait de son mieux pour construire des embranchements. Seulement plusieurs régions restent encore dépourvues des facilités de transport nécessaires, et tant qu'il en sera ainsi elles ne pourront pas porter leur rendement agricole à son maximum, et le Canada en souffrira d'autant. Pouvons-nous avoir l'espoir qu'au cours de la présente session un programme d'embranchements sur le réseau national nous sera soumis, et que le Pacifique-Canadien suivra cet exemple?

J'aborde maintenant une des questions les plus débattues au cours de ce débat: je veux parler du chemin de fer de la baie d'Hudson. Depuis des années le Canada occidental a jugé qu'il souffrait d'une grande injustice du fait de l'inachèvement de ce chemin de fer. L'année dernière le ministre des Chemins de fer (l'honorable M. Dunning) annonçait à la Chambre qu'on ne ferait plus aucune dépense pour le terminus avant qu'un enquêteur indépendant ait été envoyé pour étudier s'il fallait l'établir à Port-Nelson. Je remercie le ministre de m'avoir adressé un exemplaire du rapport Palmer, qui m'a bien intéressé. L'information fournie par M. Palmer tend à conclure que ce fut une grave erreur de choisir Port-Nelson comme terminus. L'un de mes amis, qui a séjourné là durant trois ans, occupé à des travaux d'exploration tant à Fort-Churchill qu'à Port-Nelson, m'avait déjà dit que d'après lui et d'autres ingénieurs de son groupe, Port-Nelson ne se prêtait guère aux travaux de tête de ligne et que Fort-Churchill était de tous points préférable. J'espère que l'on ne s'est pas trompé cette fois. J'ignore dans quelle mesure le Gouvernement a engagé la Chambre à autoriser la dépense de fonds à cet endroit. Je comprends son désir de pousser l'entreprise autant que possible; mais d'autre part, je crois que, en pareille matière, il doit se garder de s'arroger l'autorité qui appartient en fin de compte à la Chambre des communes.

L'hon. M. DUNNING: Pardon d'interrompre mon honorable ami, mais prétend-il que c'est ce qui est arrivé dans ce cas-ci?

M. GARDINER: Je parle surtout de la dépense des fonds publics. J'ai dit que je ne savais pas au juste dans quelle mesure le Gouvernement s'était engagé. Si la dépense est restée dans les bornes, le Gouvernement ne mérite probablement pas de reproches, mais, question de terminus à part, si la dépense a été forte, nous avons quelque raison de trouver à redire.

L'hon. M. DUNNING: Nous n'avons pas dépassé le crédit ouvert par la Chambre l'année dernière. Celle-ci nous a voté \$5,130,000,